

RAPPORT DE DÉMARRAGE

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES PRINCIPES, DES
NORMES ET DES MODALITÉS D'APPUI AUX DROITS
FONCIERS DES PEUPLES AUTOCHTONES ET À LA
TUTELLE DES FORÊTS

Introduction	2
Portée du processus d'évaluation	3
Renforcer mais pas remplacer les processus et dialogues en cours	5
Complémentarité avec d'autres initiatives	5
Les sorties	5
Aperçu des mécanismes et modalités de mise en œuvre existants	5
Aperçu des expériences et des leçons apprises	6
principes et normes	6
Recommandations pour opérationnaliser les principes et les normes	6
Groupe de référence	7
Méthodologie	8
Paramètres d'évaluation	8
Paramètres clés pour définir la portée et les priorités du soutien	8
Paramètres clés pour évaluer les modalités de mise en œuvre et de financement	9
Sensibilisation et participation	10
Langues et style de communication	11
Jalons et chronologie	11
ANNEXES	12
Annexe A : Projet de questionnaire pour une large distribution aux organisations de peuples autochtones	12
Annexe B : Liste des organisations impliquées dans les conversations préliminaires sur le processus d'évaluation :	12
Annexe C : Étendue géographique de l'Engagement	13
Annexe D : Messages clés de l'atelier de Stockholm	14
Messages clés de l'atelier pour discuter les principes, normes et mécanismes pour soutenir les droits fonciers des peuples autochtones et la tutelle des forêts	

Introduction

Lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2021 (COP 26), un groupe de donateurs bilatéraux et de bailleurs de fonds philanthropiques s'est engagé à contribuer 1,7 milliard de dollars pour soutenir l'avancement des droits fonciers forestiers des peuples autochtones et des communautés locales et une plus grande reconnaissance et récompense pour leur rôle en tant que gardiens des forêts et de la nature (sous le « IPLC Pledge ») .

Dans l'engagement IPLC, les donateurs s'engagent à : promouvoir la participation et l'inclusion effectives des peuples autochtones et des communautés locales dans la prise de décision et à les inclure et les consulter dans la conception et la mise en œuvre des programmes et instruments de financement pertinents, en reconnaissant les intérêts spécifiques des femmes et des les filles, les jeunes, les personnes handicapées et d'autres personnes souvent exclues de la prise de décision ¹.

Les peuples autochtones ont exprimé le besoin de veiller à ce que le financement attribué dans le cadre de l'engagement IPLC, leur soit acheminé de manière à assurer l'alignement avec la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (UNDRIP) et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme, et à améliorer la gouvernance, l'appropriation, l'autonomisation, la rentabilité et les résultats.

De même, les donateurs ont déclaré que : « Les bailleurs de fonds reconnaissent qu'une grande partie du financement climatique actuel n'atteint pas les PACL ou ne répond pas à des préoccupations clés, telles que la sécurisation de leurs droits fonciers et forestiers. Le « soutien à la canalisation » comprend à la fois le financement direct pour les groupes IPLC ainsi que le financement de programmes ou d'instruments financiers où une part substantielle du financement est soit transférée aux groupes IPLC et/ou pour soutenir les organisations qui renforcent les capacités des groupes IPLC. Ce dernier reflète la réalité selon laquelle, pour la plupart des donateurs, il n'est pratiquement pas possible d'accorder de petites subventions à des groupes individuels de PAPL. Les donateurs doivent donc soutenir les PACL via des mécanismes de réoctroi ou d'autres organisations de soutien. Améliorer ce contexte de financement et s'attaquer à ces obstacles systémiques en explorant des modèles et des mécanismes alternatifs permettant d'acheminer davantage de fonds vers les parties prenantes des IPLC est une priorité essentielle du groupe des bailleurs de fonds ».²

Sur la base de discussions initiales avec des experts autochtones, un groupe de bailleurs de fonds de l'Engagement ³a décidé de soutenir la facilitation d'un processus large, inclusif et participatif avec des représentants des peuples autochtones, des donateurs, des bailleurs de fonds et des organisations de soutien pertinentes pour discuter de l'opérationnalisation de l'Engagement IPLC de la meilleure façon possible .

Les bailleurs de fonds ont engagé Charapa Consult pour faciliter le processus, qui est entrepris de mai à septembre 2022.⁴

Portée du processus d'évaluation

La portée du processus d'évaluation est généralement alignée sur la portée géographique et thématique de l'engagement des IPLC.

¹Voir : <https://ukcop26.org/cop26-iplc-forest-tenure-joint-donor-statement/>

²Voir : <http://www.charapa.dk/principles-standards-and-mechanisms-to-support-indigenous-peoples-tenure-rights-and-forest-guardianship/>

³Initié par le Christensen Fund, la Ford Foundation et la David and Lucile Packard Foundation

⁴Voir la note de mise à jour du groupe de donateurs, mars 2022 sur : www.charapa.dk/IPTenure

Cependant, l'Engagement vise à soutenir à la fois les peuples autochtones et les communautés locales, tandis que le processus d'évaluation se concentre uniquement sur les peuples autochtones.

En tant qu'évaluation guidée par des normes, cette entreprise fondera son travail sur les normes existantes relatives aux peuples autochtones, notamment l'UNDRIP et la Convention n° 169 de l'OIT. La Convention n° 169 de l'OIT fournit un ensemble de critères pour identifier les « peuples indigènes et tribaux » dans un contexte donné, y compris les critères cruciaux d'auto-identification⁵. Cela implique en fin de compte que c'est l'auto-identification et non la reconnaissance par le gouvernement qui détermine l'identification en tant que peuples autochtones. Par conséquent, des groupes tels que les Janajatis au Népal, les communautés Adat en Indonésie, les communautés d'ascendance africaine en Amérique latine ainsi que les Twa et Betwa en Afrique centrale relèvent tous de ces critères. En revanche, il n'existe pas encore de critères en droit international pour identifier les « communautés locales », bien qu'il y ait des discussions à cet effet dans le cadre des processus relatifs à la Convention sur la diversité biologique et à la Convention-cadre des Nations Unies sur la lutte contre les changements climatiques, entre autres.

Il ne fait aucun doute qu'une variété de communautés locales vivant dans les forêts tropicales et subtropicales jouent un rôle important dans la conservation des forêts et ont besoin de soutien. Par conséquent, ceux-ci sont également pris en compte dans le Pacte. En outre, dans les processus mondiaux, régionaux et nationaux relatifs au climat et à l'environnement, il existe une collaboration et des partenariats accrus entre les peuples autochtones et les communautés locales. Cependant, l'identification et la mise en place d'un processus consultatif avec ces communautés à l'échelle mondiale dépasse la portée du processus d'évaluation décrit dans ce rapport et nécessiterait des ressources, du temps et des ressources supplémentaires, surtout - des consultations avec les représentants des communautés locales, à entreprendre de la bonne manière.

Sur le plan géographique, l'IPLC Pledge suit les mêmes critères de base que ceux utilisés pour le Global Forest Finance Pledge⁶. Cela implique que le financement au titre de l'Engagement devrait être acheminé vers :

1. Action climatique liée aux forêts dans les forêts tropicales et les pays subtropicaux, qui sont
2. Éligible pour recevoir l'aide publique au développement (APD).

Dans cette zone géographique, tous les types de forêts confrontés à des menaces similaires, par exemple les forêts de mangroves, sont éligibles à un soutien dans le cadre de l'IPLC Pledge.

En résumé, le champ d'application du processus d'évaluation actuel concerne les peuples autochtones des zones forestières tropicales et subtropicales des pays éligibles à l'APD en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Voir l'annexe C pour un aperçu préliminaire des pays éligibles à l'APD ayant des forêts tropicales ou subtropicales habitées par des peuples autochtones.

Les discussions initiales ont déjà clairement indiqué que les besoins et les aspirations des peuples autochtones en matière de soutien des droits fonciers et de protection des divers environnements qu'ils habitent traversent les frontières nationales, les zones géographiques, les zones climatiques et les écosystèmes. Ainsi, à l'échelle mondiale, les peuples autochtones demandent un soutien direct et tangible dans le contexte du changement climatique, de la perte de biodiversité et de la dégradation de l'environnement. Alors que l'engagement IPLC et le processus d'évaluation actuel ont des limites en termes de portée géographique et thématique, nous espérons que les recommandations concernant les principes, les normes et les modalités issues de ce processus seront une contribution précieuse aux efforts des peuples autochtones plus largement.

⁵Voir par exemple : [Manuel de l'OIT sur la convention n° 169](#)

⁶Voir : <http://ukcop26.org/the-global-forest-finance-pledge/>

Renforcer mais pas remplacer les processus et dialogues en cours

Les donateurs de l'Engagement ne mettront pas en commun les fonds, et les fonds ne seront pas acheminés par un mécanisme de mise en œuvre unique. Les donateurs individuels décideront de la manière dont ils alloueront et dépenseront leurs contributions à l'Engagement - et une grande partie du financement sera déjà pré-allouée aux mécanismes de financement et aux partenariats existants.

De nombreux peuples autochtones ont déjà avancé dans les discussions et les préparatifs pour recevoir des fonds dans le cadre des mécanismes existants ou sont en train de mettre en place leurs propres mécanismes de financement aux niveaux international, régional ou national. Par conséquent, il existe déjà une série d'initiatives, de processus et de négociations concernant l'allocation des fonds et les modalités d'acheminement de ces fonds.

Par conséquent, il est extrêmement important de communiquer clairement à toutes les parties prenantes concernées que ce processus d'évaluation ne remplacera pas les dialogues et négociations existants entre les donateurs et les organisations et réseaux autochtones. Le processus vise plutôt à fournir un aperçu analytique, basé sur l'UNDRIP et d'autres normes pertinentes, des principes, normes et modalités de soutien des droits fonciers et de la tutelle des forêts des peuples autochtones dans différents contextes et régions, qui peuvent, espérons-le, éclairer et renforcer les dialogues et les négociations entre les donateurs et les peuples autochtones.

De même, il faut souligner que ce processus d'évaluation ne fournira pas de recommandations aux donateurs sur où et comment allouer leurs fonds.

Complémentarité avec d'autres initiatives

Le groupe de donateurs a contacté le cabinet de conseil INDUFOR pour « évaluer les voies d'acheminement du soutien aux droits fonciers des communautés autochtones et locales et à la tutelle des forêts dans les pays du Sud. L'évaluation INDUFOR se concentrera sur la fourniture d'un aperçu et d'informations sur les mécanismes et les voies existants pour acheminer les fonds, tandis que l'évaluation facilitée par Charapa Consult est davantage orientée vers la collecte d'expériences et de recommandations des peuples autochtones. Les deux processus seront étroitement coordonnés pour favoriser les synergies et la complémentarité.

Les sorties

Le processus d'évaluation aboutira aux principaux résultats suivants :

1. Un **aperçu des mécanismes de mise en œuvre et des modalités de financement existants** faire progresser les droits fonciers forestiers des peuples autochtones et une plus grande reconnaissance et récompense pour leur rôle de gardiens des forêts et de la nature
2. Un **examen des expériences et des leçons apprises** liées aux diverses modalités de financement pour les organisations et les communautés autochtones
3. Un ensemble de **principes et de normes**, basés sur l'UNDRIP, pour la gouvernance et la gestion des projets et des fonds, qui répondent aux exigences de responsabilité et de transparence des donateurs ainsi que des institutions des peuples autochtones à tous les niveaux.
4. Une **évaluation de la manière dont ces principes et normes peuvent être opérationnalisés** dans une gamme de mécanismes et de modalités (existants et émergents) pour assurer un soutien direct aux droits fonciers et à la tutelle des forêts des peuples autochtones.

Aperçu des mécanismes et modalités de mise en œuvre existants

L'aperçu des *mécanismes et modalités de mise en œuvre existants* cartographiera le paysage en ce qui concerne le financement des peuples autochtones aux niveaux mondial, régional et national, et les classera/regroupera largement en fonction de paramètres comparables concernant, par exemple :

- Voies d'acheminement des fonds (partenariats directs, mécanismes de financement autochtones, intermédiaires, ONG de soutien, etc.)

- Participation des peuples autochtones aux structures de gouvernance et de prise de décision
- Appui aux institutions représentatives des peuples autochtones
- Conditions d'accès et de gestion des fonds (critères d'éligibilité ; formulaires de candidature, de contrat et de rapport ; politiques et réglementations financières, directives, etc.).

L'aperçu fournira une typologie des principales modalités , mais n'entrera pas dans les détails des mécanismes de financement individuels et des modalités de mise en œuvre . Ainsi, il peut servir de point de départ pour la prochaine évaluation qui sera entreprise par INDUFOR. qui fournira des informations plus détaillées sur les mécanismes existants.

Aperçu des expériences et des leçons apprises

L'aperçu des *expériences et des leçons apprises* concernant le financement des organisations et des communautés autochtones donnera un aperçu des défis auxquels sont confrontés les peuples autochtones, et rassemblera également les expériences clés de certains donateurs et organisations de soutien, sans entreprendre une sensibilisation complète à ceux-ci (qui seront couverts par l'évaluation INDUFOR). Il identifiera les obstacles, les faiblesses et les défis liés à la prise de décision et à la gouvernance ; consultation, participation et consentement; la gestion; comptabilité; rapports ; suivi, évaluation et apprentissage. En outre, il permettra d'identifier les bonnes pratiques et les solutions susceptibles d'être reproduites et mises à l'échelle.

principes et normes

Les *principes et les normes de gouvernance et de gestion des projets et des fonds devraient viser à répondre aux exigences* des donateurs et des peuples autochtones en matière de responsabilité et de transparence.

la *les principes* doivent être universels et fondés sur les dispositions de l'UNDRIP concernant la consultation, la participation, le consentement, les institutions représentatives, l'autonomie, etc. De même, ces principes devraient tenir compte du droit à l'égalité et à la non-discrimination, y compris pour les femmes, les enfants et les jeunes ainsi que les personnes handicapées, entre autres. Compte tenu de la diversité des donateurs et des institutions autochtones ; les contextes locaux, nationaux et régionaux différenciés et ; différences dans l'échelle et la complexité des projets et des subventions, ces principes universels doivent être contextualisés pour différents scénarios.

Par conséquent, pour chaque scénario, un ensemble de *des normes* doivent être définies en ce qui concerne prise de décision et gouvernance; consultation, participation et consentement; gestion de fonds, entre autres. Lors de la définition de ces scénarios et normes, l'utilisation d'approches innovantes et de nouvelles technologies/logiciels doit faire l'objet d' une attention particulière , lorsqu'elle peut être utilisée pour accroître la transparence, l'accès à l'information, la participation, etc.

Recommandations pour opérationnaliser les principes et les normes

L' *évaluation de la meilleure façon d'opérationnaliser ces principes et normes* dans l'éventail des mécanismes et modalités (existants et émergents) s'appuiera sur les expériences et les leçons apprises ainsi que sur les recommandations fournies par les peuples autochtones et les donateurs. De manière générique, l'évaluation soulignera les lacunes et les faiblesses, et fournira un ensemble de recommandations sur la manière d'opérationnaliser l'Engagement d'une manière qui assure l'alignement avec les objectifs généraux et l'efficacité des résultats ; renforce les institutions et l'autonomie des peuples autochtones; favorise le dialogue et la collaboration entre les différentes parties prenantes, et ; assure la responsabilité et la transparence vis-à-vis des donateurs et des communautés.

Groupe de référence

Pour soutenir et orienter le processus, un groupe de référence a été créé, comprenant des représentants des peuples autochtones d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, et des donateurs à l'Engagement. Le Groupe de Référence fonctionne selon un cahier des charges spécifique, qui stipule que son rôle est de :

- Superviser le processus et fournir des informations aux consultants concernant la méthodologie et la sensibilisation ;
- Assister et participer, dans la mesure du possible, aux groupes de discussion ou aux réunions régionales
- Aider à assurer une large sensibilisation et diffusion au sein de leurs régions / circonscriptions pendant et après le processus de consultation ;
- Fournir des commentaires sur les projets de documents et les résultats, et
- Approuver les documents finaux

Les représentants autochtones et des donateurs ont été nommés sur la base d'une autosélection parmi leurs électeurs, en tenant compte de critères tels que la diversité des organisations autochtones et des donateurs, l'équilibre géographique, le sexe ainsi que d'autres critères spécifiques pertinents pour les différentes régions. Les membres du Groupe de Référence sont :

Peuples autochtones d'Asie :

- Gam Shimray , Secrétaire général, Pacte des peuples autochtones d'Asie (AIPP), Inde du nord-est
- Rukka Sombolinggi , Secrétaire général, Aliansi Masyarakat Adat Nusantara (AMAN), Indonésie
- Peter Kallang, SAVE Rivers Network, Consortium ICCA, Malaisie
- Chandra Tripura, Forum des peuples autochtones du Bangladesh (BIPF), Bangladesh

Peuples autochtones Afrique :

- Agnes Leina, Executive Director, Ilaramatak Community Concerns, Kenya
- Maimouna Umarou, women's coordinator of SURA-MAMA , Mbororo Community Development Organization, Cameroon,
- Kenneth Turyamubona, Executive Director of Batwa Community Development Organization and Chairperson of Batwa Pygmies Indigenous Land rights and Advocates Committee, Uganda
- Joseph Itongwa, Executive Director of l'Alliance Nationale d'Appui et de Promotion des Aires et Territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire, Democratic Republic of the Congo (ANAPAC RDC) and sub-regional coordinator of Réseau des Populations Autochtones et Locales pour la gestion durable des Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale (REPALEAC). Member of the Global Alliance of Territorial Communities (GATC).

Peuples autochtones d'Amérique latine :

- Tuntiak Katan, Vice Coordinator of the Coordination of Indigenous Organizations of the Amazon Basin (COICA) and General Coordinator of the Global Alliance of Territorial Communities (GATC)
- Benito Calixto Guzmán, General Coordinator of the Andean Coordinator of Indigenous Organizations (CAOI)
- Dolores de Jesús Cabnal Coc, Indigenous Women Network on Biodiversity from Latin America and the Caribbean (RMIB-LAC)
- Jesús Amadeo Martínez, Main Councilor, Indigenous Council of Central America (CICA)

Donateurs :

- Casey Box, le Fonds Christensen

- Kevin Curry, la Fondation Ford
- Kai Carter, la Fondation David et Lucile Packard
- Jenny Lopez, Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, UKAID
- Caleb Stevens et Vy Lam, USAID

Méthodologie

Paramètres d'évaluation

Pour assurer l'alignement avec l'UNDRIP ainsi qu'avec d'autres normes pertinentes et avec l'objectif de l'Engagement, ainsi que la cohérence et la comparabilité des données, un ensemble de **paramètres d'évaluation** a été défini. Ces paramètres serviront de points de référence lors de la collecte de données et d'informations par le biais de questionnaires, d'ateliers et d'entretiens.

Paramètres clés pour définir la portée et les priorités du soutien

L'un des aspects clés de la fourniture d'un soutien adéquat aux droits fonciers et à la tutelle des forêts des peuples autochtones est de veiller à ce que le soutien soit aligné sur les besoins et les aspirations des peuples autochtones. Bien que ceux-ci diffèrent selon les contextes régionaux, nationaux et locaux, l'UNDRIP fournit un cadre commun et un point de référence pour analyser les priorités des peuples autochtones en matière de soutien dans le cadre de l'engagement des IPLC.

Dans le texte de l'Engagement, les signataires :

- Reconnaître les droits à la terre et aux ressources des peuples autochtones et des communautés locales, conformément à la législation nationale pertinente et aux instruments internationaux ;
- Notez que, malgré le rôle important qu'elles jouent dans la protection des forêts et de la nature, seule une petite fraction de ces communautés jouit de droits sûrs pour posséder, gérer et contrôler les terres et les ressources et ont accès au soutien et aux services nécessaires pour protéger les forêts et la nature et rechercher des moyens de subsistance durables ;
- Saluons le leadership politique et les mesures prises par de nombreux pays pour reconnaître les droits des peuples autochtones et des communautés locales sur les terres et les ressources et pour protéger ces droits, conformément à la législation nationale pertinente et aux instruments internationaux, le cas échéant ;
- Saluons les initiatives et les efforts des peuples autochtones et des communautés locales pour obtenir la reconnaissance juridique des droits à la terre et aux ressources et pour renforcer leurs institutions, organisations et réseaux afin de soutenir une action concertée pour protéger leurs terres, leurs forêts et leurs ressources ;
- S'engager à renouveler les efforts collectifs et individuels pour mieux reconnaître et faire progresser le rôle des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens des forêts et de la nature, en partenariat avec les gouvernements et d'autres parties prenantes, en mettant particulièrement l'accent sur le renforcement des régimes fonciers et la protection des terres et des ressources des peuples autochtones et des communautés locales.

En ce qui concerne spécifiquement les droits fonciers, l'Engagement stipule que le financement sera destiné à :

- Activités visant à sécuriser, renforcer et protéger les droits des peuples autochtones et des communautés locales sur les terres et les ressources, y compris, mais sans s'y limiter, le soutien aux travaux de cartographie et d'enregistrement des droits fonciers au niveau communautaire, le soutien aux processus nationaux de réforme des régimes fonciers et forestiers et leur mise en œuvre, et soutien aux mécanismes de résolution des conflits.

Lors de la mise en relation des éléments de l'Engagement avec les dispositions de l'UNDRIP, un ensemble plus détaillé de paramètres peut être distillé pour cartographier les priorités et les aspirations des peuples autochtones en matière de soutien dans différentes régions, puis cartographier la couverture du soutien existant. Ces paramètres d'évaluation sont :

Droits aux terres, territoires et ressources

- Droits collectifs sur les terres, les territoires et les ressources
- droits fonciers individuels
- Droits sur les terres et les ressources partagées avec d'autres communautés
- Reconnaissance juridique et adjudication des droits (réforme de la législation et des politiques, cartographie, démarcation, titrage, enregistrement, litige, entre autres)
- Protection contre les abus et les intrusions de tiers
- Aliénation des terres, territoires et ressources
- Déplacement, relocalisation
- Redresser

Conservation, gestion et utilisation durable des terres, territoires et ressources

- Priorités et stratégies pour la gestion et l'utilisation durables des terres, des territoires et des ressources
- Savoirs traditionnels, occupations traditionnelles et moyens de subsistance
- la sécurité alimentaire
- Conservation des ressources naturelles et protection de la biodiversité
- Atténuation et adaptation au changement climatique

Protection des défenseurs autochtones de la forêt et de la nature

- défenseurs individuels
- Mesures de protection collective

auto-gouvernance

- Dépendance et soutien aux institutions représentatives et décisionnelles des peuples autochtones
- Considérations pour l'égalité et la non-discrimination (inclusion des femmes, des enfants et des jeunes, des personnes handicapées)
- élément intergénérationnel dans la gouvernance des peuples autochtones

Paramètres clés pour évaluer les modalités de mise en œuvre et de financement

L'un des principaux engagements des donateurs de l'Engagement est de promouvoir la participation et l'inclusion effectives des peuples autochtones dans la prise de décision et de les inclure et de les consulter dans la conception et la mise en œuvre des programmes et instruments de financement pertinents. Sur la base des dispositions de l'UNDRIP concernant l'autonomie gouvernementale ; institutions représentatives; consultation, participation et consentement, et ; l'égalité et la non-discrimination, un ensemble de paramètres permettant d'évaluer les principes, les normes et les modalités de soutien peut être distillé. Ces paramètres d'évaluation sont :

- Identification des peuples autochtones en tant que détenteurs de droits (critères et exigences d'éligibilité)
- Flux du donateur vers les détenteurs de droits (par le biais de mécanismes de mise en œuvre, d'intermédiaires et/ou directement vers les institutions représentatives des peuples autochtones)
- Origine et ampleur du soutien (gouvernement, donateur, ONG, activités génératrices de revenus ; petites subventions, soutien institutionnel, refinancement, etc.)
- Alignement sur les priorités et les aspirations des peuples autochtones
- Mécanismes de consultation avec les peuples autochtones

- Participation des institutions représentatives des peuples autochtones à la prise de décision
- Processus pour garantir le consentement libre, préalable et éclairé
- Processus de demande et d'approbation
- Mécanismes de résolution des conflits et différends
- Mesures de renforcement des capacités
- Calendrier et prévisibilité du soutien
- Exigences liées à la surveillance et à l'établissement de rapports
- Exigences liées au budget, à la gestion financière, à l'audit
- Mécanismes de réclamation, règlement des différends

Sensibilisation et participation

Les résultats du processus doivent refléter les expériences et les aspirations des peuples autochtones et refléter une large appropriation et un large accord. Il est donc essentiel que le processus facilite la participation des organisations autochtones des pays tropicaux et subtropicaux d' Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

Un mélange de méthodes et d'approches sera appliqué pour atteindre autant d'organisations autochtones pertinentes que possible.

- Large diffusion (par le biais de listes de diffusion, de réseaux, etc.) d'un questionnaire (voir annexe A) qui permettra à toutes les organisations intéressées de partager leurs expériences, les enseignements tirés et les supports ;
- Entretiens en ligne et discussions de groupe avec des dirigeants et des organisations autochtones pour saisir les expériences, les leçons apprises et les aspirations ;
- Ateliers et événements rassemblant des organisations autochtones clés au niveau mondial, régional ou sous-régional (Afrique, Asie, Amérique latine). Dans la mesure du possible, ces rassemblements seront organisés en marge d'autres événements afin de maximiser la portée et de réduire les coûts ;
- Large distribution de tous les résultats dans les versions préliminaires pour commentaires et autres contributions.

Pour assurer la pertinence et la faisabilité des principes, normes et modalités recommandés, il sera également important d'intégrer les perspectives et les leçons apprises des donateurs et des intermédiaires, ainsi que des organisations de soutien et des alliés des peuples autochtones.

L'évaluation INDUFOR fournira plus de détails sur les mécanismes de financement existants et les modalités de mise en œuvre , de sorte que cette évaluation aura une touche relativement «légère» et tentera seulement de saisir les considérations générales des donateurs et des intermédiaires. Ces informations seront recueillies par les méthodes suivantes :

- Entretiens avec des représentants de quelques donateurs , organisations de soutien et mécanismes de financement sélectionnés ;
- Conversations et contributions des donateurs, des organisations de soutien et des mécanismes de financement lorsqu'ils s'engagent dans des activités organisées dans le cadre de ce processus d'évaluation (par exemple , des ateliers dans le contexte d'événements régionaux et mondiaux) ;
- Contributions des représentants du groupe de donateurs qui participent au groupe de référence ;
- Diffusion des projets de documents à l'ensemble du groupe de donateurs pour contributions et commentaires.

Le premier atelier dans le cadre de ce processus a été organisé en Suède le 6 juin en collaboration avec le Tenure Facility. L'atelier a convenu app. 30 participants d'organisations de peuples autochtones, de donateurs et d'intermédiaires. Les messages clés de l'atelier de Stockholm sont inclus dans l'annexe D.

Langues et style de communication

Afin d'assurer une consultation et une participation significatives, tous les résultats seront élaborés et communiqués dans un langage clair et concis immédiatement compris par un large éventail de parties prenantes. Le cas échéant, les descriptions seront étayées par des infographies, etc. Les consultations seront menées en trois langues (EN, ESP, FR) et tous les documents et projets pertinents seront traduits dans ces trois langues. Au besoin, des services de traduction supplémentaires seront offerts (p. ex. , langues autochtones, bahasa, portugais).

Jalons et chronologie

Le processus comprend les principaux éléments suivants :

lorsque	que
1-6 juin	Sensibilisation et atelier dans le cadre de Stockholm+50
22 juin	Date limite de sélection des membres du groupe de référence
26 juin	Diffusion du projet de rapport initial, précisant la portée, les résultats, la méthodologie et le calendrier de l'évaluation
29 juin	1ère réunion du Groupe de référence <ul style="list-style-type: none"> ● Accord sur la méthodologie globale et le plan d'action du processus ● Discussion et approbation du rapport initial
5 juillet	Manifestation parallèle dans le cadre de la session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, Genève
Juillet	Diffusion de questionnaires pour la collecte de données auprès des organisations autochtones d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine
	Entretiens avec des personnes-ressources clés, y compris des dirigeants autochtones (mondiaux, régionaux, nationaux, locaux), des donateurs, des intermédiaires et des organisations de soutien .
	Discussions de groupe (en ligne) avec des représentants d'organisations autochtones clés et des dirigeants de communautés forestières d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine
	Réunions régionales en face à face avec les principales organisations autochtones (Afrique, Asie, Amérique latine), de préférence en marge d'autres événements pour assurer une large participation <ul style="list-style-type: none"> ● Afrique: Rwanda, dans le cadre de la Conférence APAC, 17 juillet ● Afrique : atelier régional organisé avec REPALEAC. Heure et lieu à confirmer. ● Amérique latine : atelier régional au Salvador, organisé par Foro Autochton d' Abya Yala , 7-8 juillet. ● Amérique latine : atelier régional réunissant les membres de la COICA. Date et lieu à confirmer. ● Asie : Cambodge, organisé par l'Organisation des peuples autochtones du Cambodge, du 31 juillet au 1er août.
août	Première semaine : réunion à mi-parcours du Groupe de référence : <ul style="list-style-type: none"> ● Présentation des principaux résultats de l'examen documentaire et du

	<p>processus de consultation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des projets de conclusions et de recommandations • Accord sur les voies à suivre
août	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des données du questionnaire et des conclusions/recommandations des ateliers régionaux et autres réunions/entretiens • Rédaction des sorties finales <p>Large diffusion des projets de résultats pour commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • mécanismes de financement existants et des modalités de mise en œuvre • Bilan des expériences et leçons apprises • Principes et normes, basés sur l'UNDRIP • Évaluation de la manière dont ces principes et normes peuvent être opérationnalisés dans les mécanismes et modalités (existants et émergents) pour assurer un soutien direct aux droits fonciers et à la tutelle des forêts des peuples autochtones
août	<p>La semaine dernière : réunion finale du groupe de référence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approbation par le Groupe de référence des documents finaux • Plan de diffusion des documents finaux
septembre	<p>Première semaine. Diffusion des résultats à toutes les parties prenantes</p>

ANNEXES

Annexe A : Projet de questionnaire pour une large distribution aux organisations de peuples autochtones

Voir fichier pdf séparé

Annexe B : Liste des organisations impliquées dans les conversations préliminaires sur le processus d'évaluation :

- Alliance Mésoamérique des Peuples et des Forêts (AMPB)
- Pacte des peuples autochtones d'Asie (AIPP)
- Aliansi Masyarakat Adat Nusantara (AMAN)
- Association des Femmes et Peuples Autochtones du Tchad (AFPAT)
- Forum des peuples autochtones du Bangladesh (BIPF)
- Organisation des peuples autochtones du Cambodge (OPIC)
- Coordinateur andin des organisations Indigène (CAOI)
- Coordinateur des organisations _ Peuples autochtones du bassin amazonien (COICA)
- Conservation internationale
- Forum Indigène d' Abya Yala (FIAY)
- Fondation David et Lucile Packard
- Fondation Ford
- Fondation Oak
- Alliance Globale des Collectivités Territoriales (GATC)
- Mouvement autochtone pour l'avancement de la paix et la transformation des conflits (IMPACT)
- Comité de coordination des peuples autochtones d'Afrique (IPACC)

- Internationale des droits des peuples autochtones (IPRI)
- INDUFOR
- Groupe de travail international pour les affaires autochtones (IWGIA)
- réseau de femmes indigènes sur Biodiversité de l'Amérique latine et des Caraïbes (RMIB-LAC)
- Réseau Des Populations Autochtones Et Locales Pour La Gestion Durable Des Ecosystemes Forestiers D'Afrique Centrale (REPALEAC)
- Initiative des droits et ressources (RRI)
- Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida)
- Tebtebba
- Facilité d'occupation
- Le Fonds Christensen
- UKAID
- Nia Tero

Annexe C : Étendue géographique de l'Engagement

Liste préliminaire et ne faisant pas autorité des pays éligibles à l'APD possédant des forêts tropicales et subtropicales, habitées par des peuples autochtones :

- | | |
|----------------------|------------------------------------|
| ● Angola | ● Nigeria |
| ● Argentine | ● Panama |
| ● Bangladais | ● Papouasie Nouvelle Guinée |
| ● Belize | ● Paraguay |
| ● Bénin | ● Pérou |
| ● Brésilien | ● Philippines |
| ● Bolivie | ● République Centrafricaine |
| ● Burkina Faso | ● République Démocratique du Congo |
| ● Cambodge | ● République du Congo |
| ● Cameroun | ● îles Salomon |
| ● Tchad | ● Soudan |
| ● Colombie | ● Suriname |
| ● Congo Brazzaville | ● Thaïlande |
| ● Costa Rica | ● République togolaise |
| ● Equateur | ● Vanuatu |
| ● El Salvador | ● Venezuela |
| ● Éthiopie | ● Viêtnam |
| ● Fidji | |
| ● Guinée Équatoriale | |
| ● Guyane Française | |
| ● Gabon | |
| ● Guatemala | |
| ● Guyanais | |
| ● Honduras | |
| ● Inde | |
| ● Indonésie | |
| ● Laos | |
| ● Malaisien | |
| ● Mexique | |
| ● Myanmar | |
| ● Népal | |
| ● Nicaragua | |



Messages clés de l'atelier pour discuter les principes, normes et mécanismes pour soutenir les droits fonciers des peuples autochtones et la tutelle des forêts

Le 6 juin 2022, à Stockholm, Suède

Le 6 juin, un groupe de trente représentants de peuples autochtones, donateurs et organisations de soutien ont participé à un atelier d'une demi-journée à Stockholm, en Suède, pour discuter des expériences, des leçons apprises et des voies à suivre pour soutenir les droits fonciers et la tutelle des forêts des peuples autochtones ^[1]. L'atelier a été organisé par Charapa Consult et Tenure Facility.

Introduction

L'atelier a été ouvert par une brève explication de l'Engagement à soutenir les droits fonciers et la tutelle des forêts des peuples autochtones et des communautés locales, qui a été lancé lors de la Conférence sur le changement climatique de 2021 (COP 26). Cinq donateurs bilatéraux et dix-sept bailleurs de fonds philanthropiques se sont engagés à hauteur de 1,7 milliard de dollars dans l'Engagement. En outre, ils se sont engagés à promouvoir la participation et l'inclusion effectives des peuples autochtones et des communautés locales dans la prise de décision et à les inclure et les consulter dans la conception et la mise en œuvre des programmes et instruments de financement pertinents ^[2].

Par conséquent, un groupe de bailleurs de fonds de l'Engagement ^[3] a décidé de soutenir la facilitation d'un processus large, inclusif et participatif avec des représentants des peuples autochtones, des donateurs, des bailleurs de fonds et des organisations de soutien pertinentes pour discuter de l'opérationnalisation de l'Engagement de la meilleure façon possible. Charapa Consult a été engagé pour faciliter le processus. L'atelier de Stockholm a été le premier événement organisé dans le cadre de ce processus d'évaluation. ^[4]

Les participants ont apprécié l'opportunité de discuter de la manière de concrétiser les actions dans le cadre de l'Engagement, car certains voyaient un risque qu'il ne se passe pas grand-chose avant la COP 27. D'autres ont souligné la nécessité d'aligner le processus d'évaluation sur d'autres processus en cours et de s'assurer qu'il se renforcerait et non remplacer les dialogues en cours entre les donateurs et les peuples autochtones.

Considérations générales sur l'Engagement :

La toile de fond de l'Engagement est la preuve solide que les peuples autochtones protègent les forêts tropicales et subtropicales dans le contexte d'un changement climatique catastrophique, de la perte de biodiversité et de la dégradation de l'environnement. Par conséquent, la relation entre les signataires de l'Engagement et les peuples autochtones ne peut pas reproduire celle des traditionnels « donateurs



contre bénéficiaires ». Elle doit plutôt s'écarter de la reconnaissance de l'énorme contribution que les peuples autochtones apportent à la protection des forêts et de la planète.

Il est également clair que les peuples autochtones d'autres régions du monde jouent un rôle similaire en tant que gardiens d'écosystèmes cruciaux. Par conséquent, l'Engagement sur les droits fonciers et la tutelle des forêts doit être considéré comme un précurseur d'un soutien plus complet aux peuples autochtones dans tous les écosystèmes.

Les donateurs se sont organisés en divers groupes de travail et poursuivront les discussions sur la meilleure façon de concrétiser l'Engagement, notamment par la poursuite du dialogue à la COP 27.

Les représentants autochtones ont souligné la nécessité d'un dialogue continu entre le groupe des donateurs et les peuples autochtones, en utilisant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la Convention n° 169 de l'OIT comme base d'un tel dialogue. De même, il devrait y avoir un dialogue entre les peuples autochtones et les communautés locales pour parvenir à des positions communes.

Un conseil consultatif technique et un mécanisme de suivi indépendant de l'Engagement devraient être établis avec la pleine participation des peuples autochtones. Le suivi devrait mesurer dans quelle mesure les fonds parviennent aux peuples autochtones aux niveaux international, régional, national et local.

Modalités et mécanismes d'acheminement des fonds

Les donateurs de l'Engagement décideront individuellement où allouer leurs fonds, et certains fonds sont déjà engagés par le biais de mécanismes et de partenariats existants.

Certains se sont dits préoccupés par le fait que les donateurs et les intermédiaires se précipitent maintenant pour conclure des accords avec des organisations autochtones. Les peuples autochtones ne devraient pas être en concurrence mais exposer leurs priorités comme base d'un dialogue structuré avec les donateurs.

La préférence générale des peuples autochtones est que le financement soit acheminé directement aux institutions autochtones représentatives. Cela va dans le sens de la reconnaissance des peuples autochtones en tant que détenteurs de droits collectifs et gouvernements territoriaux. Les peuples autochtones devraient établir leurs propres mécanismes pour recevoir des fonds dans le cadre de l'Engagement. Cependant, compte tenu de la diversité des situations, il n'y aura pas de modalité ou de mécanisme unique qui convienne à tous.

Plusieurs exemples positifs de mécanismes de financement mis en place par les peuples autochtones – ou ayant des représentants autochtones dans les organes décisionnels – ont été mentionnés. Il s'agit notamment de mécanismes de financement dirigés par des autochtones qui regroupent des fonds provenant de divers donateurs, de fonds fiduciaires et de mécanismes de rétrocession. Le défi consiste à intensifier ces expériences, avec des fonds suffisamment importants et à long terme pour correspondre à l'ampleur des besoins réels sur le terrain.

Il existe également un risque que l'attention des organisations ou mouvements autochtones représentatifs soit détournée des objectifs de défense des droits et de changement de politique vers la gestion et la distribution des fonds de subvention. Cela peut affaiblir leur objectif et détourner la responsabilité de leurs propres électeurs vers les donateurs. Dans ces cas, un mécanisme ou une organisation financière de soutien peut être mis en place en parallèle, pour sauvegarder les objectifs politiques de l'organisation ou du mouvement représentatif.



Il a été reconnu que dans certaines situations, les intermédiaires peuvent temporairement jouer un rôle constructif, y compris en termes de tampon des exigences de conformité complexes attachées à certains financements des donateurs.

Cependant, les intermédiaires ou les ONG de soutien devraient être choisis par les organisations de peuples autochtones concernées sur la base de la confiance, de l'alignement sur leurs valeurs et de la bonne performance. Le dialogue et la prise de décision concernant la hiérarchisation et l'utilisation des fonds doivent toujours être entre les donateurs et les organisations autochtones et ne pas être pris en charge par des intermédiaires. Si ce n'est pas le cas, il en résulte un « écart » de compréhension des besoins sur le terrain.

Il est nécessaire d'identifier clairement qui sont les intermédiaires, à quoi ils servent, quels résultats ils fourniront et quel est le calendrier pour atteindre ces résultats, y compris en termes de capacité institutionnelle renforcée des organisations de peuples autochtones. Les attributs souhaitables d'un bon intermédiaire doivent être identifiés ainsi que les mécanismes de mesure de ces attributs. L'analyse comparative des intermédiaires permettrait aux donateurs et aux peuples autochtones de faire plus facilement les bons choix de manière transparente.

Que les fonds soient gérés par des intermédiaires ou par des organisations autochtones au niveau national, régional ou international, il est nécessaire d'établir un système de transparence et de responsabilité envers les communautés autochtones locales, pour montrer clairement comment l'argent a été alloué et dépensé.

Définir les priorités de financement

Les priorités de financement doivent émaner des organisations et des communautés autochtones et être communiquées directement aux donateurs. Ces priorités doivent s'aligner sur les besoins et les aspirations globales des peuples autochtones, pour englober la gouvernance et le soutien institutionnel, la protection juridique et les droits fonciers, les moyens de subsistance et les économies autonomes, la protection des terres et les défenseurs de l'environnement, entre autres. Les priorités doivent être définies à différents niveaux et tenir compte des spécificités des situations locales, nationales et régionales. Par exemple, le renforcement de la gouvernance territoriale des peuples autochtones, la promotion de l'accord d'Escazú et la protection des peuples autochtones en isolement volontaire sont essentiels en Amérique latine. La priorité doit être donnée aux territoires envahis par des tiers. La protection des défenseurs de la terre et de l'environnement ainsi que l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes handicapées est une priorité partout. Il devrait y avoir des dispositions politiques spécifiques et des ressources affectées pour assurer la participation des femmes et le dialogue intergénérationnel. L'inclusion des LGBT+ doit être envisagée, bien que toutes les organisations autochtones ne soient pas encore prêtes à travailler sur ces questions.

Les défis actuels sont que les donateurs fixent des priorités étroites, qui brisent les aspirations holistiques des peuples autochtones – ou qu'ils laissent les intermédiaires définir les priorités au nom des peuples autochtones. Il devrait y avoir des mécanismes institutionnels de dialogue entre les donateurs et les peuples autochtones pour fixer les priorités de financement.

Une interprétation étroite de l'exigence du consentement libre, préalable et éclairé peut présupposer que le financement n'est pas dirigé vers les priorités autodéterminées des peuples autochtones. Il est nécessaire de comprendre l'exigence de consentement comme un processus ascendant accompli en travaillant par l'intermédiaire des institutions et/ou organisations de gouvernance représentatives des peuples autochtones.



Obstacles techniques et recommandations pour accéder aux fonds

Les participants ont identifié les exigences techniques associées à certaines sources de financement (en particulier les fonds provenant d'agences bilatérales) comme un obstacle majeur pour de nombreuses organisations autochtones. De plus, certains intermédiaires répercutent ces exigences sur les organisations indigènes, se rendant ainsi superflus.

Le message général est que la flexibilité et la minimisation des exigences sont essentielles pour améliorer l'accès des peuples autochtones aux fonds. Certains des points clés mentionnés étaient:

- La confiance est un enjeu clé. Les organisations autochtones doivent montrer leur capacité à gérer les fonds, pour s'assurer que le manque de capacité n'est pas utilisé comme excuse pour ne pas acheminer les fonds directement. S'appuyer sur les capacités institutionnelles existantes dans les communautés et organisations autochtones.
- Le renforcement des capacités est un processus à double sens. Dans certains cas, les bailleurs de fonds (personnel programmatique et administratif) doivent s'efforcer de changer leur culture et d'améliorer leur compréhension des réalités des peuples autochtones sur le terrain.
- Clarifier les exigences minimales pour un accès direct aux fonds, renforcer les capacités pour répondre à ces exigences minimales et assurer un suivi avec un dialogue étroit et des plans spécifiques pour combler les lacunes en matière de capacités. Les formats de cadre logique complexes n'améliorent pas les résultats sur le terrain.
- Harmoniser les dispositifs de financement avec les structures existantes dans les territoires, permettant la mise à l'échelle des pratiques réussies.
- Fournir un soutien et des partenariats prévisibles à long terme, en comprenant que, par exemple, la réforme juridique et la reconnaissance des droits prennent des années à être réalisées.
- Reconnaître les peuples autochtones pour leurs services environnementaux et accepter les contributions non monétaires en tant que cofinancement, là où c'est une exigence.
- Combiner le financement de projets et le soutien à des activités spécifiques avec un soutien institutionnel. Lorsqu'il n'y a pas d'organisations autochtones éligibles et qualifiées pour recevoir un financement direct à grande échelle, ne recourez pas immédiatement à des intermédiaires comme solution. Évaluer les capacités existantes ; commencer par des subventions plus petites et augmenter progressivement les flux de financement, à mesure que les capacités institutionnelles sont consolidées.
- Même les fonds pour faire face aux urgences sont assortis de nombreuses exigences. Fournir des fonds flexibles, par exemple pour les défenseurs des terres et de l'environnement et pour arrêter ou prévenir les menaces immédiates d'accaparement des terres.
- Les rapports aux donateurs sont un cauchemar pour de nombreuses organisations autochtones. Simplifiez les exigences en matière de rapports et explorez des moyens créatifs et innovants de rapport, par exemple en ne vous concentrant pas uniquement sur les reçus, mais en utilisant des témoignages vidéo pour documenter les résultats et renforcer la responsabilisation. Lorsque plusieurs donateurs sont engagés, les exigences et les délais de notification doivent être coordonnés et harmonisés.
- Accroître la transparence des donateurs et des intermédiaires ; divulguer des informations sur les financements alloués et reçus.
- La réforme juridique et politique est un élément essentiel de la sécurisation foncière. Les donateurs peuvent soutenir le dialogue politique, la recherche juridique, la promotion des



bonnes pratiques et renforcer les alliés des peuples autochtones au sein de l'administration de l'État.

- S'appuyer sur la complémentarité entre les bailleurs de fonds philanthropiques qui ont plus de flexibilité et les agences bilatérales, qui peuvent jouer un rôle dans le dialogue politique et le soutien aux institutions gouvernementales, là où celles-ci ont une faible capacité.
- Renforcer la capacité des principales institutions gouvernementales afin qu'elles puissent remplir leur mandat en tant qu'interlocuteurs sérieux pour les peuples autochtones.

Liste des participants:

Non	Nom	Organisme
1	Patricia Gualinga	Colectivo Mujeres Amazónicas Defensoras de la Selva, Équateur
2	Noemi Carmen Gualinga Montalvo	Colectivo Mujeres Amazónicas Defensoras de la Selva, Équateur
3	Anoshkan Violeta Irey Cameno	FENAMAD, Pérou
4	Daniel Rodríguez	FENAMAD, Pérou
5	Tuntiak Katan	COICA (GATC)
6	Harol Rincón	COICA (OPIAC)
7	Nadino Calapucha	COICA
8	Zack Romo	COICA
9	Juan Carlos Jintiach	Alliance Globale des Collectivités Territoriales (GATC)
dix	Abdon Nababan	AMAN (GATC)
11	Joan Carling	IPRI
13	Gustavo Sánchez	AMBP (GATC)
14	Myrna Cunningham	Association pour les droits des femmes dans le développement



15	Alda Salomao	Tindzilla Mozambique
16	Kévin Curry	Fondation Ford
17	Boîte Casey	Fonds Christensen
18	Christiane Kaesgen	Fondation Bosch
19	Nonette Royo	Facilité d'occupation
20	David Kaimowitz	Facilité d'occupation
21	Nada Danielson	Facilité d'occupation
22	Seba Sharestan	Facilité d'occupation
23	Giulia Pédone	Facilité d'occupation
24	Eliana Galarza	Facilité d'occupation
25	Birgitte Feiring	Charapa Consulter
26	Misha Wolsgaard-Iversen	Charapa Consulter
Participants en ligne		
1	Anne Henshaw	Fondation Chêne
2	Maria Schultz	Sida
3	Emma Norrstad Tickner	Sida
4	Solange Bandiaky Badji	RRI/CLARIFI

[1] Voir la liste des participants en annexe.

[2] Voir la note de mise à jour du Donor Group to the Pledge, mars 2022 sur : www.charapa.dk/IPTenure

[3] Initié par le Christensen Fund, la Ford Foundation et la David and Lucile Packard Foundation

[4] En savoir plus sur le processus d'évaluation à : www.charapa.dk